



**PROCÈS-VERBAL
5ème séance
du
13 novembre 2025**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice : 9

**L'An deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à SAINT-PERE-EN-RETZ
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUDELIN, Maire.**

Date de la convocation : 3 novembre 2025

Etaient présents : M. Jean-Pierre AUDELIN, Mme Ginette VALLÉE, Mme Karine HOURLIER SAGUERRE, M. Michel BOUILLANT, Mme Armelle BUAUD, Mme Yolande LEFÈVRE

Absents excusés : Mme Evelyne MICHOU donne pouvoir à Mme Ginette VALLÉE, M. Christian AUDION donne pouvoir à M. Michel BOUILLANT

Absent : Mme Anaïs GROLLIER

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Mme Ginette VALLÉE

A L'ORDRE DU JOUR

Heure d'ouverture de séance : 17h30

1. Désignation du nouveau membre nommé suite à démission

Monsieur Jean-Pierre AUDELIN présente aux membres du Conseil d'administration du CCAS Madame Yolande LEFÈVRE, présidente du Secours humanitaire Côte de Jade, désignée en tant que membre nommé, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil d'Administration prend acte de la nomination de Madame Yolande LEFÈVRE en remplacement de Madame Thérèse AVRIL, démissionnaire.

2. Adoption du Procès-Verbal du 06 octobre 2025

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

Situation sur les logements temporaires

En raison des travaux sanitaires dans les deux logements temporaires, la mairie de Saint Père en Retz a accordé à l'association Trajet une exonération de loyer pendant deux mois. L'association Trajet va étudier prochainement les candidatures de personnes à accueillir en logement temporaire.

Monsieur Jean-Pierre AUDELIN donne la parole aux membres du Conseil d'administration :

Monsieur Michel BOUILLANT a été contacté par l'association aide au logement - habitat et humanisme. La foncière d'Habitat et Humanisme a vocation à construire, acquérir et rénover des logements destinés aux personnes en difficulté. Monsieur le Maire accepte de rencontrer les représentants de l'association afin de prendre connaissance de leur demande.

La prochaine séance du Conseil d'Administration est programmée en janvier 2026, au cours de laquelle sera présenté le DOB.

Il est entendu qu'une réunion pourra être convoquée avant cette date en cas de demande d'aide exceptionnelle.

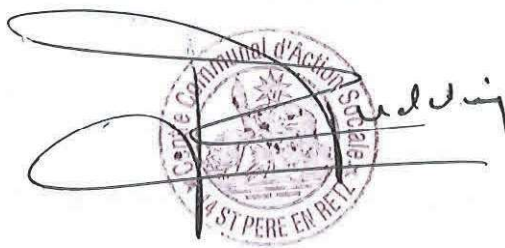
La séance est levée à 18h10

Signatures

Le Secrétaire de séance,
Mme VALLÉE Ginette



Le Président de séance,
M. AUDELIN Jean-Pierre



Mis en ligne le

05 FEV. 2026

sur www.saintpereenretz.fr